



MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 19 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **LUNDI 19 FÉVRIER**, à **19 heures**, le **Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : le 12 FÉVRIER 2024

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINÉ, Claude BOULAY, Jean-Michel BRIMBOEUF, Thierry LOUVEL, Laetitia SAROUL, Christian BONIN, Jean-Christophe HULLIN, Anne-Marie LEROY, Stéphane MONNERET, Adeline MULOWSKY, Soizic POULET-MATHIS et Charles RICHARDIN.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN

Absent(s) :

Pouvoir(s) : Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN à Fanny MAZEAUD

*Madame **Laëtitia SAROUL** a été nommée secrétaire de séance.*

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

1 – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

PROJET DE DÉLIBÉRATION

AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

I- Contexte :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

II- Propositions :

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2023 et des décisions modificatives s'élèvent au total de **1.712.282 €**, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de **428.070€** (soit 25% de **1.712.282 €**).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite d'un montant de **310 000 €**, selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 20	203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	15 000€
Chapitre 21	2138	Acquisition immeuble	125 000€
Chapitre 21	2157	Matériel et outillage technique	45 000€
Chapitre 21	2182	Matériel de transport	5 000€
Chapitre 21	2183	Matériel informatique	5 000€
Chapitre 21	2184	Matériel de bureau et mobilier	5 000€
Chapitre 21	2188	Autre immobilisations corporelles	10 000€
Chapitre 23	231	Travaux en cours	100 000€
Total			310 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (avec 2 abstentions) d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Monsieur RICHARDIN déplore qu'il n'y ait pas eu de Commission Finances avant.

2 – Projet de rachat du véhicule électrique RENAULT KANGOO

Monsieur le Maire rappelle que depuis 3 ans la commune bénéficie d'une mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire publicitaire d'occasion de la marque RENAULT modèle KANGOO ZE électrique de la part de la Société TRAFIC COMMUNICATION.

Le contrat en cours arrivant à échéance, la société TRAFIC COMMUNICATION a fait part de ses différentes propositions à la commune, à savoir :

-Renouvellement de l'opération sur le véhicule actuel pour une durée supplémentaire de 3 ans selon les mêmes conditions de mise à disposition que la précédente opération. Compte-tenu de son faible kilométrage et de son état général, cette option aura pour effet de minorer les investissements publicitaires des nouveaux partenaires et de pérenniser l'opération sur une durée supplémentaire de 3 ans.

-Rachat du véhicule actuel par la Commune pour un montant de 3.900 € H.T. L'enlèvement des sérigraphies, la location de batterie et le changement de carte grise seront à la charge de la Commune et à effectuer sous 2 mois.

-Restitution du véhicule par la Commune, conformément à l'article 2 de la convention concernant les engagements de la Commune, avec éventuelle prise en charge des frais de remise en état.

Le Conseil Municipal **approuve** à la majorité (avec 1 abstention) la proposition de rachat du véhicule actuel pour un montant de 3 900€ HT+TVA 20% : l'enlèvement des sérigraphies sera à la charge de la collectivité et la carte grise à mettre au nom de la collectivité.

3 – Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.)

Monsieur le Maire rappelle que nous avons été sollicités par le Conseil départemental dans le cadre de la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée sur la commune afin de supprimer des chemins devenus privés.

PROJET DE DELIBERATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

Le conseil municipal de **MONDOUBLEAU** demande l'actualisation des voies inscrites au PDIPR de Loir-et-Cher, à savoir :

- L'inscription des voies figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :

- Rue des prés barrés	100 mètres,
- Parcelle cadastrée A0133.....	200 mètres,
- Parcelle cadastrée A0134	40 mètres,
- Parcelle cadastrée A0136	50 mètres,
- Parcelle cadastrée A0137	20 mètres,
- Parcelle cadastrée A0247.....	20 mètres,
- Parcelle cadastrée A0325.....	40 mètres,
- Parcelle cadastrée A0327.....	40 mètres,
- Parcelle cadastrée A0329.....	40 mètres,
- Parcelle cadastrée A0331.....	40 mètres,
- Parcelle cadastrée A0333.....	40 mètres,
- Parcelle cadastrée A0335.....	45 mètres,
- Parcelle cadastrée A0337.....	45 mètres,

- En substitution des voies suivantes :

- Promenade du Bief.....	990 mètres,
- Chemin des bordes aux Breteaux.....	60 mètres.

La présente délibération modifie celles du conseil municipal de MONDOUBLEAU des 28 mars 1995, 29 janvier 2001, 28 mars 2002 et 9 septembre 2003 relatives au même objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation des voies inscrites au PDIPR de Loir-et-Cher.

4 – Maison à pans de bois : proposition de destination

Fanny Mazeaud prend la parole pour détailler le projet :

LA MAISON DU GOUVERNEUR, UN LIEU PLURIEL

La réflexion sur la Maison à Pan de Bois de Mondoubleau a montré que les enjeux de sa restauration étaient multiples. L'attachement à cette maison est à la fois celui des habitants, des spécialistes du

patrimoine, des historiens, des visiteurs d'un jour, des passionnés du bâti ancien, des professionnels du tourisme.

LE GROUPE DE TRAVAIL PROPOSE DE LUI DONNER PLUSIEURS DESTINATIONS, de faire qu'elle **redevienne vivante** grâce à un **usage pluriel**, partagé entre plusieurs structures, en alternance et en synergie dans une responsabilité partagée (commune, office du tourisme, guides-habitants bénévoles, Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes, écoles, collège, etc.) Les différents utilisateurs, en partenariat avec la commune, disposeraient ainsi d'un **bâtiment témoin et de ressources communes** (documentation, objets, outils, etc.) pour leurs différentes animations.

La Maison du Gouverneur, ressemblerait en quelque sorte à un « **mini-CIAP** » (**Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine**), tels que ceux qui sont mis en place dans les *Villes ou Pays d'art et d'histoire*, et qui ont vocation à présenter de manière didactique l'architecture et le patrimoine d'un territoire. Elle pourrait être un **équipement satellite de L'Egrenne**, Tiers-Lieu de Compétences situé Place du Mail.

La maison pourrait répondre aux différents objectifs en faisant du **rez-de-chaussée un lieu d'accueil** pour les activités de formation, d'information, d'exposition **sur la question du patrimoine et de l'histoire locale**, et en faisant de **l'étage un lieu d'hébergement** atypique et prestigieux pour les touristes et invités des acteurs du territoire (conférenciers, écrivains, artistes, etc.).

UNE MAISON-TEMOIN ; UNE MAISON-RESSOURCE ; UNE MAISON-HÔTE

1. UN TEMOIN ARCHITECTURAL

La Maison du Gouverneur pourrait en tout premier lieu être « **maison témoin** » pour la connaissance du bâti ancien, des techniques médiévales de construction, des matériaux locaux, des techniques de restauration, des préconisations pour la protection du patrimoine bâti, etc. La restauration du bâtiment pourrait être conçue, en amont, pour laisser apparentes certaines étapes, certaines particularités architecturales... Elle pourrait être au service des activités de structures telles que la Fondation du Patrimoine, les Maisons Paysannes de France, les artisans, L'Egrenne, etc. Outre le fait qu'elle-même témoignerait de tout ceci, il serait possible d'y stocker du matériel pédagogique (matériaux, mannequin pour torchis, documentation, etc.).

2. UN LIEU D'ACCUEIL

Repère à l'entrée de la forteresse, elle constitue un lieu idéal pour un point d'accueil, au cours des visites guidées lors des Journées du Patrimoine, de visites scolaires ou de visites touristiques. Les guides-habitants pourraient y entreposer le matériel nécessaire aux récits historiques sur Mondoubleau (photographies, cartes postales, objets, maquettes...). Des objets patrimoniaux (brique ancienne, outils, matériaux, curiosités, etc.) pourrait enrichir ce fonds documentaire, en une sorte de micro-musée.

3. UN ECRIN

Malgré sa très petite dimension, la Maison à pan de bois, une fois restaurée, peut devenir un espace valorisant pour les expositions des plasticiens locaux, ou pour une programmation d'artistes extérieurs. Elle pourrait notamment être utilisée par les associations locales telles que les Artistes du Couëtron, Pirouette, Pixel Percheron,...

L'aménagement des abords - Place du Pâtis, esplanade de la forteresse – sur lequel travaille la commune en lien avec le CAUE peut contribuer à faire de cet ensemble une destination plus visible et mieux mise en valeur.

4. UN HÉBERGEMENT ATYPIQUE

Enfin, redonner vie à une maison n'est-elle pas, tout simplement, lui redonner des habitants ? Des habitants qui apprécieraient tout particulièrement, pendant quelques jours, de découvrir la beauté du lieu, de comprendre ce qui y est précieux, comment il a été restauré. Et qui auraient le sentiment, en étant logés dans ce lieu patrimonial, emblématique et inspirant d'être bien accueilli et honoré.

Pour permettre cet accueil, on peut imaginer de transformer l'étage en studio, sans dénaturer la restauration patrimoniale, mais en offrant un confort minimum (chauffage, douche, micro-cuisine). Ce studio pourrait accueillir les touristes, mais aussi servir de base pour les invités et intervenants des acteurs locaux (conférencier, écrivain, artiste, etc.).

4. EN RESUME...

- UNE MISE EN VALEUR DU BATIMENT ET DE SA RESTAURATION
- UN EQUIPEMENT MINIMUM qui autorise les activités, en respectant le caractère patrimonial du bâtiment.
- AU RDC : un espace pour recevoir un petit groupe, et organiser des animations autour de la question du patrimoine et du bâti ancien, de l'histoire de Mondoubleau.
- A L'ETAGE : un hébergement atypique à louer aux touristes ou aux structures locales pour l'accueil d'un intervenant.
- UN PLANNING D'UTILISATION partagé entre les structures intéressées.

Le dossier pour la mission BERN 2024 est en préparation en vue de le présenter dans les prochains jours. Mais la mission BERN ne financerait pas l'hébergement éventuel.

F. Mazeaud rappelle que l'on s'appuie sur l'étude réalisée par l'Atelier 27 et précise qu'il y a urgence à restaurer le plancher du rez-de-chaussée.

C'est un projet sur l'ensemble du quartier : restauration des vestiges de la forteresse, place du Pâtis.

C. RICHARDIN précise qu'il ne faudra pas oublier l'église.

T. LOUVEL indique qu'il y a également les travaux à la Maison Consigny à prévoir et notamment la toiture.

JM.BRIMBOEUF signifie qu'il faut améliorer l'habitat car la population ne va pas en augmentant.

Un débat est ouvert autour de la question de l'utilité de restaurer le Patrimoine et les priorités à mettre en œuvre.

5 – Mise à jour des commissions municipales

Suite à la démission de Madame Aminata GUEYE et à l'installation de la nouvelle conseillère municipale, il convient de mettre à jour la liste des membres des Commissions Municipales.

Madame **Anne-Marie LEROY** souhaite faire partie des commissions municipales suivantes : Commission Vie Communale et Commission Cadre de vie.

Il est rappelé que tous les Conseillers Municipaux font partie des commissions Budget-Finances et Propositions-Idees Nouvelles.

Suite à la mise à jour, la liste des membres des Commissions Municipales est désormais la suivante :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Lien Social et Communication	ODILE CAPITAINE JEAN-MICHEL BRIMBOEUF LAËTITIA SAROUL

<p>5 membres</p>	<p>JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN AMINATA GUEYE CLAUDE BOULAY</p>
<p>Vie Communale (animations, sport, loisirs, culture)</p> <p>8 membres</p>	<p>CLAUDE BOULAY FANNY MAZEAUD STÉPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY THIERRY LOUVEL JEAN-CHRISTOPHE HULLIN <u>ANNE-MARIE LEROY</u></p>
<p>Economie (artisanat, commerce, tourisme)</p> <p>6 membres</p>	<p>STÉPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN THIERRY LOUVEL <u>JEAN-CHRISTOPHE HULLIN</u></p>
<p>Cadre de Vie (aménagement de l'espace, voirie, bâtiments, patrimoine, habitat séniors)</p> <p>9 membres</p>	<p>FANNY MAZEAUD ODILE CAPITAINE CLAUDE BOULAY SOIZIC POULET-MATHIS THIERRY LOUVEL LAËTITIA SAROUL STEPHANE MONNERET CHRISTIAN BONIN JEAN-CHRISTOPHE HULLIN <u>ANNE-MARIE LEROY</u></p>
<p>Propositions et Idées Nouvelles</p> <p>Membres : ensemble des Conseillers Municipaux</p>	<p>FANNY MAZEAUD CLAUDE BOULAY STÉPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY THIERRY LOUVEL AMINATA GUEYE LAËTITIA SAROUL ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN CHARLES RICHARDIN SOIZIC POULET-MATHIS JEAN-CHRISTOPHE HULLIN CHRISTIAN BONIN <u>ANNE-MARIE LEROY</u></p>
<p>Budget-Finances</p> <p>Membres : ensemble des Conseillers Municipaux</p>	<p>FANNY MAZEAUD CLAUDE BOULAY STÉPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY THIERRY LOUVEL AMINATA GUEYE</p>

	LAËTITIA SAROUL ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN CHARLES RICHARDIN SOIZIC POULET-MATHIS JEAN-CHRISTOPHE HULLIN CHRISTIAN BONIN <u>ANNE-MARIE LEROY</u>
Commission MAPA <i>(Marchés Publics à Procédure Adaptée)</i> Avis CONSULTATIF pour marchés MAPA à partir de 40.000 € H.T.	ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET-CAPELLAN CLAUDE BOULAY STÉPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF

6 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2024/03	16 janvier 2024	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Terres de Loire Habitat 18 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Adresse du bien : 15 rue Honoré de Balzac 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme PESQUET Murielle 167 rue de Crimée 75019 PARIS
2024/04	5 février 2024	Contrat de maintenance avec la Sté GOUGEON pour le cadran et centrale horaire de la mairie, pour les 4 appareils de mise en volée, 4 appareils de tintement, la centrale horaire et le cadran de l'église pour un montant annuel de 253.00 € H.T.
2023/05	19 février 2024	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Consorts THENAISY – Mme GRANGE Martine 26 rue de Beauce Lieu-dit Villeneuve 41190 FRANCAIS Adresse du bien : 4 rue de la Bagrée 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme AUDOUCKET Catherine 3 rue de Duan 28160 YEVRES
2023/06	19 février 2024	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Consorts GALOYER – M. GALOYER Patrick 6 rue des Pépinières 41360 SAVIGNY S/BRAYE Adresse du bien : 12 rue Louis Girard 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme KLUZEK Sophie 13 rue du Bourgneuf 72120 SAINT-CALAIS

AFFAIRES DIVERSES

- Le lycée Agricole de Montoire propose de planter un verger de poiriers avec l'idée de faire un petit conservatoire d'anciennes espèces de poiriers.
- Petites Cités de Caractère : le thème retenu est autour du cheval Percheron : les traces des chevaux à Mondoubleau. La prochaine réunion de préparation aura lieu le jeudi 14 mars à 9h. Et l'Assemblée Générale de l'Association Régionale des Petites Cités de Caractère se tiendra le mercredi 20 mars toute la journée à Saint-Dyé-sur-Loire.
- Réunion CDPA 41 : le 21 février 2024 après-midi pour la poursuite du projet « livre historique sur Mondoubleau »
- Journée « abeilles » : proposition d'une visite des ruchers début juin avec une conférence sur les pollinisateurs.
- Préparation feuille infos Avril 2024 : sujets à transmettre le cas échéant.

- Le jeudi 14 mars 2024 : Accueil des collégiens allemands à 9h30.
- Le samedi 16 mars 2024 : « Journée généalogique » proposée par le Cercle Généalogique du Loir-et-Cher dans la Salle des Mariages.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- S. MONNERET rapporte une demande d'un commerçant pour la mise en place d'une zone bleue sur la place du Marché.
- JC HULLIN demande s'il y a des actions mises en place contre les voitures garées en stationnement gênant. Monsieur le Maire précise que des verbalisations ont déjà été appliquées.
- F. MAZEAUD propose de réfléchir avec l'UCAM pour les places de stationnement.
- C. BONIN rappelle qu'il y a une Assemblée Générale de l'UCAM.
- A. MULOWSKY demande si le terrain de volley-ball pourrait être réaménagé. C'est une demande qui lui a été faite par des jeunes.

-Dates à retenir :

Commission finances	Lundi 4 mars 2024
Commission finances	Lundi 25 mars 2024
Prochain Conseil Municipal	8 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire

Jean-Claude THUILLIER

La Secrétaire de séance

Laëtitia SAROUL